

**Compte-rendu du Comité de pilotage
Site Natura 2000 Petite Montagne du Jura
du 23/01/2015 à Orgelet**

Présents :

ALLEMAND Jean-Luc : commune d'Orgelet - maire
BARLET Julien : PNR HJ – chargé de mission
BENACCHIO Fabien : ONF – agent patrimonial, correspondant N2000
BERGER Roland : FDCJ - administrateur
BONNEVILLE François : Commune d'Orgelet – 1er adjoint
BOUZIOUKH Salim : CCJS – chargé de missions
CHARRIERE Gérard : CCPM -vice président environnement et référent N2000
DELORME Gaël : FD Pêche du Jura – membre CA
DELORME Jean-Louis : CCPM - président de la collectivité et président de COPIL
DURIN Delphine : JNE – chargée de missions
FAVIER Jocelyne : Chambre d'Agriculture du Jura - élue
FERREUX Sophie : ERDF - interlocutrice des collectivités
GILLES Miek : CCPM – coordinatrice Natura 2000
GIROD Pascal : commune d'Arinthod - 1er adjoint
GRIVAUD Morgan : CG39 – chargé de projet ENS
GUITTENY Marion : CCPM – chargée de missions Natura 2000
HETIER Sabine : DDT39 – Technicienne Pôle Biodiversité Forêt (SEREF)
JUILLARD Françoise : DDT39 – Responsable Pôle Biodiversité Forêt (SEREF)
MATHIEU Jean-Yves : ONCFS – agent
NOYERE Tristan : CCPM – chargé de missions Natura 2000
RASSAU Jean-Noël : CCRO – représentant collectivité/maire de la commune d'Onoz
SEIGNEURET Yoann : CCRO – technicien SPANC
VILQUIN Emmanuel : ONEMA – agent
VINCENT Josiane : CCPM - directrice

Excusés :

CANTALOUBE Daniel : Adapemont - président
DESLANDES Jean-Philippe : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - délégué
DUFAY Marie-Guite : Région FC - présidente
GAROFALO Pascal : CCJS – président
VIGNOT Anne : CEN FC - présidente
WEIDMANN Jean-Christophe : LPO – directeur

Introduction

Après un tour de table, Jean-Louis Delorme ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Il souligne le travail important réalisé conjointement entre les élus, en particulier Gérard Charrière – référent N2000 à la CCPM, et l'équipe Natura 2000. Le partenariat avec les autres services de la Communauté de Communes renforce aussi l'avancement des projets. Gérard Charrière ajoute que le territoire de la Petite Montagne est de plus en plus impliqué dans le Pays Lédonien, et que Natura 2000 donne de la visibilité au territoire. Jean-Luc Allemand ajoute qu'il est important de vendre le dispositif Natura 2000 comme un atout, et non pas comme une contrainte. Cela passe par une communication auprès des acteurs du territoire.

Jean-Louis Delorme et Gérard Charrière répondent que la communication fait partie des priorités d'action, et que depuis 3 ans, beaucoup d'efforts ont portés sur cette thématique. Les

contraintes qui peuvent être ressenties par certains acteurs du site sont compensées par les bénéfiques, notamment financiers (plus de 400 000€/par an) qu'apportent Natura 2000 au territoire.

Ordre du jour

- désignation de la structure animatrice du site et élection du président du comité de pilotage ;
- présentation du nouveau dispositif 2014-2020 : implications pour le site ;
- bilan d'activité 2014 et perspectives 2015 ;
- questions diverses et temps d'échange.

Désignation de la structure animatrice du site et élection du président du comité de pilotage

Il est rappelé que seul le collège des collectivités territoriales vote pour les élections du président du Copil et de la structure animatrice.

L'assemblée procède au vote du président du Copil. Le mandat de 3 ans de Jean-Louis Delorme prend fin et il se représente. Aucun autre candidat ne se présente. Jean-Louis Delorme est élu président du Copil pour les trois années à venir (aucun vote contre).

L'assemblée procède au vote de la structure animatrice. La Communauté de Communes Petite Montagne se représente, aucune autre structure ne se porte candidat. La Communauté de Communes Petite Montagne est élue structure animatrice du site Natura 2000 pour les trois prochaines années (aucun vote contre).

Présentation du nouveau dispositif 2014-2020 : implications pour le site

Nous entrons dans la nouvelle programmation Feader, programmation de financement 2014-2020, l'année 2014 étant une année de transition.

Les informations présentés n'ont pas été validées par le MAAF. Le document de cadrage national doit être validé par la commission européenne courant premier semestre 2015, ce qui implique que les informations présentées sont susceptibles de modifications au cours des prochains mois. Les services de l'Etat sont invités à compléter ou interrompre si certaines informations sont incomplètes ou inexacts.

Une des grandes nouveautés étant susceptible d'avoir une forte implication pour le site N2000 concerne la notion d'appel à projet, qui concernerait aussi bien l'animation du site N2000, les contrats ni-ni, les contrats forestiers, la contractualisation agricole que études.

Présentation du nouveau dispositif 2014-2020 : implications pour le site

■ Animation Natura 2000

Le niveau national ne prévoit pas de critères de sélection dans le cadre d'un éventuel appel à projet. Ces critères seront définis au niveau régional.

En termes de calendrier, une demande devra être déposée à partir du premier trimestre 2015 (ni les formulaires de demande d'aide, ni le contenu/cahier des charges de l'appel à projet ne sont connus à ce jour, mais un budget prévisionnel a été déposé en décembre 2014 à la demande des services de l'Etat).

A priori, seule la TVA non récupérable sera éligible; les frais de fonctionnement ne sont au contraire pas éligibles.

Une grille a été proposée par les services de l'Etat indiquant les montants plafonds de budget éligible par tranche de superficie de site Natura 2000. Si cette grille est appliquée, cela

implique une perte de presque 0.5 ETP pour l'animation du site N2000, dont le budget total serait plafonné à 120 000 euro.

En tout état de cause, les premiers paiements n'interviendront pas avant la validation du PDRR ; donc au plus tôt courant deuxième semestre 2015. L'avance de trésorerie est donc importante pour la structure animatrice.

Selon les dernières informations, en Franche-Comté, l'animation sera prioritaire par rapport aux études.

Présentation du nouveau dispositif 2014-2020 : implications pour le site

■ Etudes

La priorité sera donnée à la rédaction des Docob's par rapport aux études. Pas de grille avec montants plafonds transmise à ce jour.

Présentation du nouveau dispositif 2014-2020 : implications pour le site

■ Contrats N2000

Aucun arbitrage budgétaire n'a été rendu sur la programmation de contrats 2015. Ils pourront également relever d'un appel à projet. Aucune priorisation, ni contenu de cahier des charges a été transmise aux animateurs N2000 à ce jour.

Echéance de dépôt des contrats : inconnue

Présentation du nouveau dispositif 2014-2020 : implications pour le site

■ Contractualisation agricole, anciennement MAET

Le volet agricole de la contractualisation a également fait l'objet appel à projet. Le service N2000 de la CCPM y a répondu en octobre 2014. La réponse à l'appel à projet est présentée lors du bilan 2014 et perspectives 2015.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Actualisation du Docob

Travail important mené en 2013 et validé au dernier COPIL (16 janvier 2014). La validation officielle passe par arrêté préfectoral qui a été pris en fin d'année 2014. C'est donc le document sur lequel nous nous baserons à partir d'aujourd'hui. Une copie de l'arrêté sera transmis par les services de l'Etat aux communes du site. Le document actualisé sera mis en ligne sur le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura (<http://petitemontagnedujura-n2000.fr>) avant fin janvier.

Nouvelles données non intégrées dans la version ayant fait l'objet de l'arrêté :

- Lucane cerf-volant sur la commune de Fétigny ;
- Chiroptères : nouvelles données suite au stage dont les résultats seront présentés dans le bilan du stage 2014 et données de l'ONF en forêt domaniale de Coisia.

Ces données (ainsi que les données concernant les habitats forestiers ; voir présentation études) seront intégrées dans la version publiée sur le site internet.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Cartes communales de biodiversité

Ce projet de portée à connaissances des enjeux de biodiversité à l'échelle communale a été initié en 2012. Un important travail de récupération et de mise en forme des observations naturalistes, ainsi que la synthèse et la vulgarisation des enjeux ont donné lieu à la réalisation de deux cartes et d'un document synthétique pour chacune des 48 communes du site. La finalisation est prévue pour mars 2015. Ces documents seront téléchargeables sur le site

internet et un exemplaire papier sera remis à chaque mairie. Il sera proposé de faire une présentation de ces cartes lors des conseils municipaux.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Étude cartographiée des habitats forestiers

La première tranche de l'étude cartographiée des habitats forestiers a été réalisée en 2013 et 2014. Elle concerne plusieurs secteurs. Une surface importante d'habitats d'intérêt communautaire a été identifiée. L'habitat dominant est la hêtraie à Aspérule, avec une particularité en Petite Montagne, puisque l'abondance du buis donne lieu à une typicité floristique éloignée de ce qui a été décrit en dehors de la Petite Montagne. Des habitats d'intérêt communautaire prioritaire ont été cartographiés : des tillaies sèches sur les corniches calcaires et des aulnaies-frênaies en bord de cours d'eau. Ces habitats sont particulièrement rares et menacés à l'échelle européenne.

D'autres secteurs seront cartographiés en 2015, principalement sur Légna, Cernon et Arinthod. Les secteurs à cartographier ont été déterminés en groupe de travail « Forêt ». Par ailleurs, L'ONF a été un partenaire important avant validation de l'étude, en mettant en lien ses connaissances de terrain et les résultats de l'étude.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Bilan du stage chiroptères

Un stage sur les chauves souris a été réalisé en 2014 par Sarah Peucelle. Il avait pour but d'améliorer les connaissances sur les populations de chauves-souris en milieu bâti (habitations, ponts, églises...), la dernière études datant de 2001.

Sur 257 sites prospectés, 55 étaient occupés par des chauves-souris et 34 présentaient des traces de passages d'individus. 1763 individus, d'une dizaine d'espèces différentes ont été observés. L'espèce la plus représentée est le Petit Rhinolophe avec 600 individus, ce qui fait de la Petite Montagne un des 3 noyaux régionaux important pour cette espèce.

Cette études a permis d'avoir un état initial de connaissances pour les espèces dépendantes du milieu bâti, ce qui permettra de faire des suivis réguliers des principales colonies pour voir l'évolution des populations du site.

Une étude sur les chauves-souris strictement forestières, espèces non liées au milieu bâtis, serait inécessaire pour pouvoir déterminer la véritable richesse spécifique de la Petite Montagne. Celle-ci a été proposé dans le pré-projet pour les études 2015.

Fabien Benacchio précise que l'ONF a mené en 2014 une étude sur les chauves-souris forestières de la forêt domaniale de Coisia. Cette étude a permis de détecter une nouvelle espèce pour le site Natura 2000, le Murin de Beichstein.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Contractualisation

Année 2014 : année de transition. Feader n'étant pas sorti, il n'y avait pas de possibilité d'engager de contractualisation.

Année 2015 : nous n'avons pas à ce jour de vision sur le cahier des charges d'un éventuel appel à projet concernant les contrats 2015, ni sur le volume de l'enveloppe budgétaire régionale.

Dans le cadre de l'axe de travail 2 présenté au Copil l'année dernière, nous avons en préparation plusieurs contrats, sachant que nous n'avons pas de réelle lisibilité sur la probabilité d'engagement de ces derniers.

- un contrat ni-ni sur les marais de Brenet et de Vogna, qui se situent sur la commune d'Arinthod et qui sont hydrologiquement liés entre eux. Ce contrat consiste à rouvrir les deux marais, par du débroussaillage et de la coupe de conifères.

- deux contrats forestiers sur les communes de Montagna-le-Templier (1ha) et sur Arinthod (5ha). Il s'agit ici de créer des îlots de sénescence pour préserver des zones à fort enjeu en termes de biodiversité.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Bilan 2014 de la contractualisation agricole

En 2014, les agriculteurs ne se sont engagés que pour une année, puisque la nouvelle programmation nécessitera de reprendre tous les engagements en 2015.

Présentation du bilan des engagements.

(voir tableau ci dessous)

Surfaces engagées en MAET entre 2007-2014

Milieux	Mesures	Surfaces 2014 (ha)	Surfaces 2007-2014 (ha)
Pelouses sèches	PS1/PS3	64	576
	PS2	14	74
Prairies de fauche	PF1	8	139
	PF2	5	98
Prairies de bord de cours d'eau	CE1	3	286
	CE2	0,6	118
Habitats d'oiseaux	HO1	1	338
Zones humides	ZH1	0,8	1,5
Total		97	1631

■ Programmation 2015-2020

Les nouvelles mesures s'appelleront désormais Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Pour qu'un territoire puisse en bénéficier, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) doit être constitué. C'est un dossier de candidature qui intègre les enjeux agricoles, de biodiversité et de protection de la ressource en eau. Les mesures proposées sur le territoire, décrites dans ce document, sont une combinaison de mesures du cahier des charges national. Les modifications de ces cahiers des charges par rapport à la précédente programmation ont eu des répercussions sur les mesures proposées sur notre territoire, notamment la suppression de l'engagement « réduction de fertilisation ». Une nouvelle mesure à l'échelle de l'exploitation fait partie des nouveautés : Mesure Systèmes Herbages et Pastoraux, comprenant l'interdiction de retournement des prairies permanentes, la conservation des haies et le maintien d'une flore diversifiée sur 30% de l'exploitation.

Ces mesures ont été proposées après concertation avec les agriculteurs du site (deux réunions, en septembre et octobre).

En Franche-Comté, le comité de sélection des PAEC, regroupant les services instructeurs et les financeurs, s'est réuni en décembre 2014. Une quarantaine de dossiers ont été étudiés. Le territoire de la Petite Montagne a été retenu pour la priorité 1, soit pour les mesures ciblant les pelouses sèches et les habitats humides uniquement. Les prairies de fauche et les prairies de bord de cours d'eau n'ont pas été retenues. Le budget attribué est de 101 670€, montant qui ne couvre que la première année d'engagement de cette priorité 1. Ce budget serait par conséquent à multiplier par cinq pour pouvoir respecter les engagements sur les 5 ans du programme. Devant cette attribution, les agriculteurs ont co-signé un courrier demandant la prise en compte de ces éléments.

Les agriculteurs sont invités à constituer leur dossier de pré-engagements en février, et les engagements définitifs seront à signer avant le 15 mai.

Un nouveau PAEC sera déposé fin 2015 pour l'année 2016.

La DDT ajoute que le comité a pris en compte de multiples critères pour la sélection et que le choix a été fait de lancer la dynamique dans la grande majorité des territoires. Au vu de

l'enveloppe attribuée à la Franche-Comté, une diminution des budgets pour des territoires comme la Petite Montagne semble s'imposer.

Ces nouvelles mesures se sont ouvertes à tous les territoires porteurs d'un PAEC, alors qu'elles n'étaient auparavant envisageables que sur les sites Natura 2000 et les zones de protection de captage prioritaire.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Axe de travail 1 : gestion de pelouses sèches par le pâturage

La thématique a été abordée par secteur :

- La Tour-du-Meix : fin du contrat Natura 2000 et du pâturage ovin. Pâturage en 2015 par le troupeau de vaches Highland de l'Adapemont.
- Bellecin : fin du contrat Natura 2000 du Conseil Général 39. C'est un site ENS (Espace Naturel Sensible). Partenariat avec le Conseil Général pour la poursuite de la gestion. Actuellement, phase de recherche d'un pâturage adapté aux spécificités du site.
- Sapey : Coyron et Charchilla : baux signés avec les exploitants, avec clauses de gestion environnementale. Maisod : pâturage caprin, avec MAET. Meussia : fin du contrat, recherche de pâturage ovin ou caprin.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Axe de travail 2 : gestion des habitats aquatiques

Continuité du travail de porter à connaissance dans le cadre du projet de gestion des milieux aquatiques du bassin versant de la Valouse au sein des commissions. où a été présenté le rendu de l'étude sur le diagnostic écologique de la Valouse. Fiches d'actions en cours d'élaboration et travail de hiérarchisation prévu en 2015. Les enjeux N2000 seront pris en compte lors de cette phase de hiérarchisation par ce portée à connaissance justement.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Axe de travail 2 : gestion des habitats humides : ZH

Plaisia : la commune a signé une convention de gestion avec le CEN F-C (Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté) pour la gestion de son marais. Le plan de gestion a été approuvé en 2014 et commencera à être mis en place en 2015.

Chisséria : une concertation entre la commune, les propriétaires et le CEN F-C est en cours pour pouvoir préserver la tourbière de Chisséria, seule tourbière formée du site Natura 2000. Cette préservation passera par une convention de gestion et un plan de gestion établi par le CEN F-C.

Arinthod : un contrat est en cours de montage pour les marais de Brenet et Vogna.

Orgelet : une concertation a eu lieu avec l'ONF concernant la préservation des suintements tuffeux situés dans l'enclave d'Orgelet. Une possibilité de contrat ni-ni a été évoquée pour rouvrir les lieux dans les années futures.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Perspectives 2015 :

10 ans de contractualisation : 2004-2014. Année 2015 sera l'heure du bilan ; bilan par rapport aux objectifs du docob et par rapport à l'état de conservation des habitats, qui devra permettre de dessiner les futures priorités pour les milieux ouverts.

La forêt ne sera pas oubliée pour autant ; un stage de 6 mois est envisagée en 2015, dont l'objectif est de déterminer une stratégie d'action forestière en fonction des enjeux de biodiversité.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ autres missions

Porter à connaissance

Majoritairement auprès de communes par rapport à de enjeux espèces spécifiques, et évaluation d'incidence pour lotissements, travaux, et manifestations sportives.

Les différents dossiers ont été reportés sur la carte présentée, les points en dehors du site représentent des dossiers où plusieurs communes étaient concernées par un même projet.

Au total 30 dossiers ont été traités en 2014.

Pour rappel : cette procédure concerne des projets déjà soumis à autorisation ou déclaration et qui sont recensés dans une liste nationale et locale, dite liste locale 1.

Liste locale 2, qui concernerait donc des projets non soumis au titre d'autres législations, n'a pas encore été validée pour le Jura.

Animation, communication, sensibilisation

En 2014 :

- 17 animations « grand public » sur le territoire pour 435 participants. Certaines animations ont été assurées par des intervenants extérieurs.
- 2 animations scolaires à Saint-Julien (rallye photo sur la biodiversité) et à Légna (sur les chauves-souris).

Pour l'année 2015, une quinzaine d'animations sont d'ores et déjà prévues. Des animations scolaires auront lieu à Arinthod et Saint Julien grâce à des financements propres de la CCPM.

En 2015, un programme de sciences participatives sera déployé sur le site Natura 2000. Il s'appuie sur 4 plaquettes papier (Amphibiens, Orchidée, Espèces de base et Pour aller plus loin) et a pour but de sensibiliser les habitants à la biodiversité du site, de les impliquer dans l'amélioration des connaissances et de collecter des données.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Budget 2014

On vient de solder le budget 2014 animation qui était de 132 750 euro (comprend les frais de personnel, mais aussi frais professionnels -déplacement et formation - ainsi que achats extérieurs nécessaires à la réalisation de nos missions).

Au dernier Copil en date du 16/01/2014, nous avons annoncé qu'il n'y aurait pas d'enveloppe pour les études en 2014. Finalement une enveloppe nationale a été débloquée, ce qui nous a permis d'engager :

- un complément de la cartographie des habitats forestiers, pour un montant de 45 500 euro, qui permettront de cartographier 1200 ha (les secteurs ont été déterminés avec le groupe de travail 'Forêt') ;
- ainsi qu'une étude entomologique (rhopalocères et odonates) sur 1000 ha de zones humides et pelouses sèches pour un montant de 20 000 euro (les secteurs ont été définis avec la DREAL, notamment par rapport à un complément d'étude ZNIEFF).

Josiane Vincent précise que la CCPM, en tant que structure animatrice, fait l'avance de trésorerie chaque année.

Françoise Juillard répond que cela fait partie des obligations européennes.

Rémy Bunod précise que c'est le même fonctionnement pour les signataires de contrats Natura 2000, particuliers ou collectivités.

Bilan d'activité 2014 et perspectives 2015

■ Budget 2015

Animation : comme précisé en début de réunion, on s'oriente probablement vers un budget de 120 000€ avec la perte d'un mi-temps environ. Demande à déposer premier trimestre 2015 avec pré-projet déposé en décembre 2014.

Etudes : demande à déposer courant premier trimestre 2015 avec pré-projet déposé en décembre 2014, incluant la poursuite de l'étude cartographique des habitats forestiers, un

complément cartographique de l'habitat cratoneurion sur 10 km de cours d'eau (10 000 euro), et une étude (état initial) sur les chiroptères forestiers sur 16 communes (28 500 euro).

Questions diverses et temps d'échange

Julien Barlet, propose de développer un partenariat plus important après la reorganisation des services du PNR, notamment pour les recherches de solutions de pâturage sur le plateau d'« En Sapey ».

Morgan Grivaux précise la méthode de définition des ENS. Des échanges avec les communautés de communes ont permis de finaliser la proposition de sites ENS, dont la validation par le Conseil Général est en attente. Il viendra solliciter les acteurs concernés des sites proposés.

Françoise Juillard précise que les appels à projet sont un moyen de cadrage qui sera défini par le Conseil Régional. Tous les financements européens sous soumis à la même procédure. Il sera par conséquent impératif de répondre à des échéances définies dans ce cadre et non « au fil de l'eau » comme c'était le cas jusqu'à présent.

Concernant N2000, les financements européens pour cette programmation se feront à hauteur de 67% avec une contre-partie de 33% de l'Etat.

Le budget animation est, comme évoqué, une priorité régionale par rapport aux études.

Le site N2000 Petite Montagne du Jura est un site qui vit grâce à une équipe dynamique, où il se passe plein de choses positives.

Jean-Noël Rasseau propose que les bons élèves soient récompensés en termes d'arbitrage budgétaire.

Gérard Charrière annonce que malgré la lourdeur des incertitudes, le travail sera poursuivi.

Jean-Louis Delorme souhaite terminer sur une note positive. Bien que nous sommes dans un changement de modèle et de fonctionnement, il faut croire en son territoire et sa richesse humaine. Les projets doivent venir du territoire et c'est à nous d'inventer les solutions, car avec des idées et des hommes, on trouvera toujours des financements.

La séance est levée à 11h30.